

REGLEMENT DE LA TOMBOLA DIGITALE 2012

Art 1 : Objet

L'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg (UCVL), dont le siège est situé 1, rue Philippe II L-2340 Luxembourg et FLASHiZ, dont le siège est situé 14 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, organisent une tombola.

La présente opération est ouverte à tous. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, qui pourra être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication sur le Site par les Sociétés Organisatrices.

Art 2 : Durée

Le jeu se déroule du 09/12/12 au 23/12/12 selon les modalités définies par l'article 4. En cas d'impossibilité manifeste, l'UCVL et FLASHiZ se réservent le droit de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler la présente tombola à tout moment, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans indemniser les participants. En cas d'interruption de la tombola, un communiqué sera diffusé via leurs sites internet.

En cas de modification des conditions de la tombola, d'annulation, d'interruption ou de réduction de sa durée, la responsabilité des Sociétés Organisatrices, ou celle de ses partenaires, ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

Chacun des participants acceptent enfin que les Sociétés Organisatrices puissent mettre fin à la tombola à tout moment dans l'hypothèse où elles constateraient un nombre important d'abus concernant notamment les conditions d'accès au jeu ainsi que l'absence de respect des droits de tiers et des dispositions en vigueur par le participant.

En cas d'annulation de la tombola, un communiqué sera diffusé via les sites internet des Sociétés Organisatrices.

Art 3: Conditions d'accès

La participation à la tombola est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- (I) Personne physique et majeure, ou représentant légal d'une personne morale ;
- (II) Se trouvant sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg ;
- (III) Disposant d'un smartphone ou tout autre matériel mobile fonctionnant sous système d'exploitation iOS 4.0 et plus, sous système d'exploitation Android permettant

l'utilisation de l'application mobile FLASHiZ ou sous BlackBerry et étant en mesure de scanner un QR Code ;

- (IV) Pouvant accéder via le matériel mobile concerné au réseau internet mobile ;
- (V) Titulaire d'un compte FLASHiZ, compte pouvant être créé gratuitement sur le site www.flashiz.com ou via l'application FLASHiZ conformément aux conditions mentionnées accessibles sur le site à l'adresse <http://www.flashiz.com/fr/legal/> ou directement sur l'application ;
- (VI) Ayant téléchargé l'application FLASHiZ sur le matériel mobile concerné via les plateformes de téléchargement des applications mobiles concernées, soit iTunes pour le matériel fonctionnant sous iOS 4.0 et plus, Google Play pour le matériel fonctionnant sous Android et BlackBerry World pour les smartphones BlackBerry.

Les Sociétés Organisatrices procéderont, dans la limite des moyens à leur disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'accès à la tombola ne pourra être validé.

Il est précisé qu'au regard des contraintes techniques supportées par les Sociétés Organisatrices, l'accès et la participation à la tombola dans son intégralité pourraient requérir également de disposer des dernières versions de logiciels et navigateurs standards accessibles au public.

L'accès à la tombola est interdit aux mandataires sociaux et employés des Sociétés Organisatrices, des sociétés partenaires de cette tombola et de toute société contrôlée par, contrôlée avec, ou contrôlant les Sociétés Organisatrices ainsi que de leur famille (conjoint et enfants), y compris les concubins et, de manière générale, à toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte de la tombola.

Art 4 : Déroulement

La tombola est organisée chez les commerçants partenaires de l'opération tombola digitale 2012.

Pour participer, les participants doivent satisfaire à l'ensemble des modalités de participation suivantes :

- (I) Se connecter à son compte FLASHiZ avec son compte particulier, et dans le cas échéant, créer gratuitement un compte sur www.flashiz.com ou directement sur l'application FLASHiZ,
- (II) Réaliser au minimum une transaction FLASHiZ chez un commerçant partenaire de l'opération du 9 décembre 2012 au 23 décembre 2012 ou scanner le QR Code ci-dessous et valider la transaction d'une valeur de 0€ afin qu'un numéro de transaction soit attribué. Le scann du QR Code présent sur cette page est limité à 1 (un) par personne et par jour sur toute la durée du jeu.



(III) Que la transaction soit faite chez un commerçant ou via le QR Code d'une valeur de 0€ présent sur cette page, le numéro de facture de la transaction devient le billet de jeu du participant.

Chaque transaction effectuée du 9 décembre 2012 au 23 décembre 2012 chez un commerçant partenaire de l'opération créditera le compte du participant d'1 (un) ticket de participation au jeu. Lorsque plusieurs transactions FLASHiZ sont effectuées dans la même journée chez des commerçants partenaires, le nombre de billets de jeu obtenu correspond au nombre de transactions réalisées. La participation au jeu faite via le QR Code d'une valeur de 0€ présent sur cette page est limitée à 1 (une) par jour et par personne sur cette même période.

L'UCVL et FLASHiZ se réservent le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, toute personne participante qui réaliserait de la fraude ou qui serait suspectée de réaliser de tels actes.

Art 5 : Détermination des gagnants

Les gagnants de la tombola seront désignés de la façon suivante :

1. La tombola prend fin le 23 décembre 2012 à minuit.
2. Les tickets de jeu valides sont regroupés dans un fichier le 24 décembre 2012.
3. Le 3 janvier 2013, un tirage au sort est effectué parmi l'ensemble des tickets de jeu afin de déterminer les gagnants de chaque lot mis en jeu (les lots sont classés par ordre de valeur croissante).
4. Afin de les notifier de leurs gains, les gagnants seront contactés via leur adresse e-mail de contact de leur compte FLASHiZ. Ils auront jusqu'au 31 janvier 2013 (inclus) pour se rendre à l'adresse indiquée dans le mail afin de récupérer leur gain muni du mail de notification et d'une pièce d'identité.

Art 6 : Dotations et modalités de remise de prix

Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail. Ils devront le présenter avec une pièce d'identité pour retirer leur lot avant le 1er février 2013.

Les gains mis en jeu lors de cette tombola sont les suivants :

- 10 (dix) Vouchers gratuits pour utiliser le service « YellowCAB » offerts par l'Automobile Club du Grand-Duché de Luxembourg pour une valeur totale de 450€ ;
- 1 (un) bon soin du visage chez « Milk & Soy » d'une valeur de 34,99€ après remise offert par Les Bons Filons ;
- 2 (deux) bons pour un menu deux personnes à « Le Zaï » d'une valeur totale de 78€ après remise offerts par Les Bons Filons ;
- 1 (un) bon shampoing coupe brushing chez « Lela Coiffure » d'une valeur de 24€ après remise offert par Les Bons Filons ;
- 1 (un) bon shampoing coupe brushing couleur chez « Lela Coiffure » d'une valeur de 44€ après remise offert par Les Bons Filons ;
- 1 (un) bon pour trois séances d'épilation définitive chez « Perfect Line » d'une valeur de 75€ après remise offert par Les Bons Filons ;
- 1 (un) bon pour trois séances lipocavitation + drainage chez « Perfect Line » d'une valeur de 75€ après remise offert par Les Bons Filons ;
- 1 (un) bon pour un massage 1h chez « Marylik Institut » d'une valeur de 24€ après remise offert par Les Bons Filons ;
- 1 (un) bon pour un massage duo 1h chez « Marylik Institut » d'une valeur de 44€ après remise offert par Les Bons Filons ;
- 1 (un) bon pour un menu deux personnes chez « Um Plateau » d'une valeur de 59€ après remise offert par Les Bons Filons ;
- 1 (un) bon pour une séance gommage dos + infrarouge à « Le Moment Présent » d'une valeur de 49€ après remise offert par Les Bons Filons ;
- 1 (un) Samsung s3570 Ch@t 357 prepaid white azerty d'une valeur de 79€ offert par Orange ;
- 1 (un) Sony Xperia S white d'une valeur de 399€ offert par Orange ;
- 1 (un) Samsung Galaxy Note 10.1 16gb white d'une valeur de 549€ offert par Orange ;
- 1 (un) Combiné Orange Goodies d'une valeur de 24,99€ offert par Orange ;
- 1 (un) Chargeur USB Orange d'une valeur de 30€ offert par Orange ;
- 2 (deux) bons d'achats Orange d'une valeur de 20€ chacun valables sur les accessoires offerts par Orange ;
- 2 (deux) sacs de sport d'une valeur de 20€ chacun offerts par BGL BNP Paribas.

- 100 (cent) vouchers de stationnement gratuit valables 3 heures chacun au Parking Brasserie aux Rives de Clausen d'une valeur de 4 euros offerts par Vinci-Park.

Le montant total des gains mis en jeu pour l'opération tombola digitale 2012 est de 2596,98€.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en espèce pour quelque cause que ce soit par les Sociétés Organisatrices.

Aucun lot ne sera décerné passé le 31 janvier 2013.

Les gains qui ne seront pas distribués durant la période du 3 janvier 2013 au 31 janvier 2013 inclus ne pourront faire l'objet d'aucune compensation ni d'aucun remboursement, sous quelque forme que ce soit.

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables d'un quelconque problème rencontré avec un lot remporté. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation, de casse ou de perte d'un lot.

Art 7 : Exonération des responsabilités

Les participants conviennent de dégager les société UCVL et FLASHiZ ainsi que leurs partenaires de toutes responsabilités résultant de blessure, de perte ou de dommage quels qu'ils soient, découlant directement ou indirectement de l'acceptation, de la possession, de l'abus ou de l'utilisation de lot ou encore de la participation à la tombola. Les participants acceptent de ne pas porter atteinte de quelque façon que ce soit à leurs droits et à leurs intérêts.

Art 8 : Frais de participation

La tombola digitale 2012 est un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Tout participant utilisant un réseau d'accès à l'internet mobile par le réseau HotCity de la ville de Luxembourg, tout réseau wifi gratuit, qu'il soit public ou privé, ne pourront être sujet à un remboursement des frais de connexion, le temps de connexion étant accessible de manière gratuite.

Le participant accédant à l'application FLASHiZ via un accès à l'internet mobile quel qu'il soit, facturé selon le temps passé c'est-à-dire hors abonnement illimité, pourra se voir rembourser les coups de connexion à l'application engagés pour la participation à la présente tombola. Le remboursement se fera sur simple demande écrite sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion totale nécessaire pour flasher les QR Codes (soit un forfait de 1€). Le participant souhaitant être remboursé devra envoyer un relevé d'identité bancaire à l'adresse de l'opération ci-dessus mentionnée dans les 30 jours suivant la fin du jeu.

Tous frais de roaming que le participant aurait pu constater seront remboursés sur présentation de facture détaillée à hauteur du temps de connexion requis pour flasher le code, valider son inscription et son gain.

Art 9 : Confidentialité des données personnelles

L'UCVL et FLASHiZ s'engagent à ne pas communiquer à des tiers des informations nominatives que le participant a saisies lors de son inscription. Toutefois, les données saisies à l'inscription à l'application FLASHiZ pourront être exploitées par l'UCVL, FLASHiZ et leurs partenaires exclusivement dans le cadre de la tombola digitale 2012 (annonce des gagnants, utilisation de l'adresse e-mail pour contacter les gagnants, etc.).

Art 10 : Publication du règlement

Le texte de ce règlement peut être obtenu gratuitement dans la limite d'un (1) règlement par participant sur le site web www.cityshopping.lu, sur www.flashiz.com ou par courrier à l'adresse suivante : CITYSHOPPING – Union Commerciale de la Ville de Luxembourg – 1, rue Philippe II L-2340 Luxembourg. (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

Le présent règlement est déposé à :
l'Etude Carlos CALVO
CALVO-KURDYBAN-LISE
Huissier de Justice

65, rue d'Eich
L-1461 Luxembourg
Luxembourg

Les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par les Sociétés Organisatrices de l'opération et leurs décisions seront sans appel.

Art 11 : Compétence juridique

La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du règlement, à faire un recours amiable auprès des Sociétés Organisatrices préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

En cas de litige, les juridictions de Luxembourg-Ville sont compétentes.

04.12.2012